

Les personnes enceintes admissibles à la vaccination contre la COVID-19

À cause du nombre accru de personnes enceintes étant admises aux soins intensifs en raison de complications de la COVID-19, la Province a annoncé qu'elles seront toutes ajoutées à la catégorie des « conditions à risque très élevé » des directives pour la phase 2 de la priorité de vaccination dès le 23 avril 2021. Ce changement signifie que toutes les personnes enceintes âgées de 16 ans et plus peuvent maintenant prendre un rendez-vous de vaccination contre la COVID-19 dans l'une des cliniques de vaccination du bureau de santé en appelant au centre d'appels provincial au 1 888 999-6488.

« Je ne suis pas surpris des nombreuses complications qui sont recensées parmi les personnes enceintes infectées de la COVID-19 », déclare le Dr Paul Roumeliotis, Médecin hygiéniste au BSEO.

« Malheureusement, elles ont également souffert de complications graves dans le passé, à la suite d'autres infections respiratoires comme le H1N1 et la grippe. Les vaccins sont pour elles la meilleure protection possible contre la maladie grave des suites de la COVID-19. »

Les personnes enceintes peuvent recevoir le vaccin à n'importe quel moment durant la grossesse, bien que l'immunisation soit recommandée particulièrement à celles qui en sont aux étapes plus avancées.

Si vous êtes enceinte, il vous est recommandé de discuter des points suivants avec votre fournisseur de soins :

- Les risques potentiels et les avantages du vaccin
- Le risque de développer une infection de la COVID-19 pendant la grossesse
- Les risques potentiels et les conséquences associés à une infection de la COVID-19 pendant la grossesse
- La limite des éléments probants résultant des essais cliniques des vaccins contre la COVID-19 auprès des personnes enceintes

Bien qu'un entretien avec votre fournisseur de soins soit recommandé, il n'est pas nécessaire d'obtenir une lettre d'autorisation pour l'immunisation.

Le vaccin et des mesures de précaution sont essentiels

À la lumière du nombre croissant de complications graves recensées chez les personnes enceintes qui sont infectées de la COVID-19, le BSEO rappelle aux futures mamans et aux membres de leur famille, l'importance de prendre des mesures de précaution pour se protéger et protéger leurs proches.

Pour réduire le risque d'attraper ou de propager la COVID-19, le BSEO vous recommande de :

- Pratiquer la distanciation physique auprès des gens à l'extérieur de votre ménage
- Porter un masque lorsque la distanciation physique est difficile (et quand c'est obligatoire)
- Vous laver souvent les mains à l'eau savonneuse ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool
- Télécharger sur votre appareil mobile l'appli Alerte COVID de l'App Store d'Apple ou Google

Pour de plus amples renseignements sur la COVID-19, veuillez consulter [BSEO.ca/coronavirus](https://www.bseo.ca/coronavirus) et le site Web de la Province à [Ontario.ca/coronavirus](https://www.ontario.ca/coronavirus).